



Non restitution FREEBOX et pénalités financières

Par **oce**a, le **01/12/2013** à **19:51**

Bonjour,rrnrnJ'ai résilié mon forfait Freebox en Septembre dernier, malheureusement j'ai déménagé et j'ai oublié de restituer mon modem. Ce jour, je constate sur les prélèvements futurs un montant de 519 € destiné à FREE, de suite je conteste cette opération et je constate que j'ai totalement oublié de rendre ma freebox. rnrnJe vais donc la renvoyer dès demain, mais je n'accepte en aucun cas de régler cette somme abusive pour la restitution d'un modem, d'autant plus que je n'ai jamais reçu de rappel par courrier ou mail de la part de Free. rnrnQue puis je faire, un courrier? m'adresser à un organisme ? votre aide me serait précieuse car je n'ai vraiment pas les moyens financièrement de pouvoir régler une telle somme.rnrnEn vous remerciant de votre retour

Par **aguesseau**, le **01/12/2013** à **20:13**

bjr,rnque vous ne soyez pas d'accord avec ce prélèvement je le comprends, mais il doit exister sur les conditions d'abonnement dans le chapitre résiliation des clauses relatives à ce sujet qui précisent la sanction du non renvoi de la box.rnje ne pense pas que votre FAI ait une obligation de vous prévenir de votre oubli.rndonc il est nécessaire que vous relisez le contrat qui vous liait à ce FAI.rnaviez-vous fait un changement d'adresse à la poste permettant au FAI de vous écrire.rncdt

Par **Lag0**, le **02/12/2013** à **08:07**

Bonjour,
Comme le dit aguesseau, cette sanction est contractuelle. En vous abonnant chez ce FAI, vous vous êtes engagé à rendre le matériel lorsque vous résilieriez votre abonnement ou à payer cette contrepartie. Il n'y a donc aucune faute du FAI mais juste application du contrat.
Vous ne pouvez qu'espérer un règlement amiable avec le FAI...

Par **moisse**, le **02/12/2013** à **11:51**

Bonjour,
Je vais rajouter une troisième couche, lorsqu'on résilie l'abonnement en ligne, la restitution de la box est rapellé.
Extrait du formulaire rempli par mes soins voici 2 ans :
Une confirmation de ma résiliation me sera envoyée sur mon e-mail de contact. Si je n'ai rien reçu 10 jours après réception de mon formulaire, je consulterai mon Interface de Gestion qui comportera également un message de confirmation.
FORMULAIRE DE RÉSILIATION
Formulaire à envoyer en Lettre Recommandée avec Avis de Réception à l'adresse suivante :
FREE - Service Résiliation
Publidispatch
6 rue Désir Prévo
La Grande Brèche
91 070 BONDOUFLE
Mes Références (Ce formulaire est nominatif. Il ne doit en aucun cas être utilisé par un autre abonné)
N° de la ligne :
Nom :
Prénom :
Offre :
Identifiant :
Ma demande
Informations sur mes prochaines étapes
Je restituerai sous 15 jours les équipements qui m'ont été prêtés par Free dans le cadre de cet abonnement, en recommandé avec Avis de Réception à l'adresse suivante : Free Résiliation – C/O PUBLIDISPATCH –
91 075 BONDOUFLE CEDEX. A défaut, je serai facturé d'une indemnité forfaitaire pour non-restitution, conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente.
Une facture de clôture sera éditée et disponible sur mon Interface de Gestion.
La résiliation de mon abonnement peut entraîner la perte de mon numéro.
Ce document est rempli soit en ligne soit par voie postale.